



2026 / 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ANDRIOLLO Corinne – BILLIET-PRADES Yves – BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – DUNAND François – GACON Christine – KALIAKOUDAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – POULIN Nathalie – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

Date de Convocation :
1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 24
Votants : 24

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Nomination des représentants au comité syndical de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)

Le Président informe l'assemblée que l'Assemblée Pays de Tarentaise Vanoise regroupe toutes les collectivités de ce territoire et dont la raison d'être repose notamment sur la définition d'un projet commun de territoire, la gestion du schéma de cohérence territorial (SCoT) ou sur le soutien des collectivités dans la mise en place d'actions spécifiques.

Le nombre de délégués est de 4 titulaires et 2 suppléants pour notre communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu la délibération n° 2026/29 du 9 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire,
Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise et notamment l'article 6 ;

Vu les candidatures de Monsieur André POINTET, Monsieur Jean-Michel VORGER, Monsieur Dominique COLLIARD et Monsieur Olivier BOGNIER (liste n° 1),

Vu les candidatures de Monsieur Marc DUCOURTIL, Madame Nathalie POULIN, Monsieur Yves BILLIET-PRADES et Madame Christine GACON (liste n° 2),

Vu les résultats du scrutin attribuant 20 voix à Monsieur André POINTET, Monsieur Jean-Michel VORGER, Monsieur Dominique COLLIARD et Monsieur Olivier BOGNIER (liste n° 1),

Vu les résultats du scrutin attribuant 4 voix à Monsieur Marc DUCOURTIL, Madame Nathalie POULIN, Monsieur Yves BILLIET-PRADES et Madame Christine GACON (liste n° 2),

Considérant que les statuts de l'APTV prévoient que :

- le nombre de membres au sein du conseil est de 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la CCVA
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE en tant que représentants titulaires de la CCVA au sein du conseil syndical de l'APTV les personnes suivantes :

Monsieur André POINTET
Monsieur Jean-Michel VORGER
Monsieur Dominique COLLIARD
Monsieur Olivier BOGNIER

DESIGNE en tant que représentants suppléants de la CCVA au sein du conseil syndical de l'APTV les personnes suivantes :

Monsieur Samuel LEDANOIS
Monsieur Jean Yves MORIN

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le secrétaire de séance,

Jean Yves MORIN

Le Président,

André POINTET.